

6656, Alger = 1912



CABINET

NOTE

Le Préfet du département d'Alger certifie que  
Monsieur Francis Morand a été élu premier  
délégué suppléant sénatorial, à Boufarik, pour  
les élections sénatoriales du 7 janvier 1912

Le Préfet,  
Léon Sini



P.S. La présente note est reportée  
Convocation pour le vote,

Vue parité  
pour être annexé  
au procès verbal  
Madame

Mr. Tou  
Kappé  
7 janv. 1912

Imp. Heintz

NUMÉRO D'INSCRIPTION  
SUR LA LISTE ÉLECTORALE :

70

Extraits de la loi du 2 août 1875,  
modifiée par la loi du 9 décembre 1884.

Art. 12. — Le collège électoral est présidé par le président du tribunal civil du chef-lieu du département ou de la colonie. Le président est assisté des deux plus âgés et des deux plus jeunes électeurs présents à l'ouverture de la séance. — Le bureau ainsi composé choisit un secrétaire parmi les électeurs. — Si le président est empêché, il est remplacé par le vice-président, et, à son défaut, par le juge le plus ancien.

Art. 13. — Le bureau répartit les électeurs, par ordre alphabétique, en sections de vote comprenant au moins cent électeurs. Il nomme les président et scrutateurs de chacune de ces sections. Il statue sur toutes les difficultés et contestations qui peuvent s'élever au cours de l'élection, sans pouvoir toutefois s'écarter des décisions rendues en vertu de l'article 8 de la présente loi.

Art. 14. — Le premier scrutin est ouvert à huit heures du matin et fermé à midi. Le second est ouvert à deux heures et fermé à cinq heures. Le troisième est ouvert à sept heures et fermé à dix heures. Les résultats des scrutins sont recencés par le bureau et proclamés immédiatement par le président du collège électoral.

Art. 15. — Nul n'est élu sénateur à l'un des deux premiers tours de scrutin s'il ne réunit : 1° la majorité absolue des suffrages exprimés ; 2° un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits. Au troisième tour de scrutin, la majorité relative suffit, et, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est élu.

Art. 17. — Les délégués qui auront pris part à tous les scrutins recevront, sur les fonds de l'Etat, s'ils le requièrent, sur la présentation de leur lettre de convocation visée par le président du collège électoral, une indemnité de déplacement, qui leur sera payée sur les mêmes bases et de la même manière que celle accordée aux jurés par les articles 35, 90 et suivants du décret du 18 juin 1811. — Un règlement d'administration publique déterminera le mode de taxation et le paiement de cette indemnité.

Art. 18. — Tout délégué qui, sans cause légitime, n'aura pas pris part à tous les scrutins, ou, étant empêché, n'aura point averti le suppléant en temps utile, sera condamné à une amende de cinquante francs (50 fr.) par le tribunal civil du chef-lieu, sur les réquisitions du ministère public. La même peine peut être appliquée au délégué suppléant qui, averti par lettre, dépêche télégraphique ou avis à lui personnellement délivré en temps utile, n'aura pas pris part aux opérations électorales.

MODÈLE N° 5

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

LETTRE DE CONVOCATION

A Monsieur *Charlot Augustin*, délégué  
du Conseil municipal de la commune de *Boufarik*

Monsieur,

Le Conseil municipal de la commune de *Boufarik* vous ayant nommé son délégué pour les élections sénatoriales, fonctions que vous avez acceptées, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément au décret du 8 novembre 1911, le collège électoral se réunira à Alger, le 7 janvier 1912, dans la salle du Conseil général, à la Préfecture, pour élire un sénateur.

Le premier tour de scrutin aura lieu à huit heures du matin, le second tour à deux heures, et le troisième tour, s'il y a lieu d'y procéder, à sept heures.

Vous serez admis au vote sur la présentation de cette lettre de convocation.

Je vous rappelle, Monsieur, qu'aux termes de l'article 18 de la loi du 2 août 1875, tout délégué qui, sans cause légitime, n'aura pas pris part à tous les scrutins, ou, étant empêché, n'aura pas averti son suppléant en temps utile, est passible d'une amende de 50 francs.

Le délégué qui a pris part à tous les scrutins reçoit, d'après l'article 17 de la même loi, s'il le requiert, une indemnité de déplacement calculée à raison de 2 fr. 50 cent. par myriamètre, tant à l'aller qu'au retour.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour le Préfet :  
Le Conseiller de Préfecture délégué,

A Alger, le 29 Décembre 1911.

SIGNATURE DU PRÉSIDENT DU BUREAU DE VOTE  
constatant que l'électeur a pris part aux

1<sup>er</sup> tour de scrutin

2<sup>e</sup> tour de scrutin

3<sup>e</sup> tour de scrutin

La distance (1) entre le chef-lieu de la commune de *Boufarik* et le chef-lieu de la préfecture étant de *7* myriamètres kilomètres, le délégué aura droit, s'il le requiert, à la somme de *dis sept francs 50 c.*

(1) Aller et retour.

*Une note écrite au préfet par le maire de Boufarik*  
*Madame*  
*Paraphé rajouté*

*Extraits du règlement d'administration publique du 26 décembre 1875*

Art. 1. — L'indemnité de déplacement allouée aux délégués des conseils municipaux qui auront pris part à tous les scrutins est fixée à 2 fr. 50 cent. par myriamètre parcouru, tant en allant qu'en revenant.

Art. 2. — L'indemnité est réglée par myriamètre et demi-myriamètre. — Les fractions au-dessus de sept kilomètres sont comptées pour un myriamètre, et celles de trois à sept kilomètres, pour un demi-myriamètre. — Il n'y a lieu à aucune indemnité lorsque la distance n'atteint pas trois kilomètres.

Art. 3. — La distance se compte, quel que soit le domicile du délégué, du chef-lieu de la commune qui l'a élu au chef-lieu du département.

Art. 4. — Le décompte se fait d'après le tableau officiel des distances dressé par le préfet, en confor-

mité de l'article 93 du décret du 18 juin 1811. — Des copies de ce tableau seront déposées au secrétariat général de la préfecture et sur la table du bureau électoral.

Art. 5. — Les délégués qui désireront obtenir l'indemnité de déplacement devront en faire la demande expresse au président du collège électoral avant la clôture de la séance. — Ils lui présenteront, à cet effet, leur lettre de convocation, au dos de laquelle ils déclareront requérir la taxation. — Le président certifiera sur la même feuille qu'ils ont participé à tous les scrutins et la revêtra d'un exécutoire établissant le décompte de la somme due. — Il fera en même temps dresser par un des assesseurs un bordereau des sommes ainsi mises en paiement ; ce bordereau, certifié par lui, sera remis au préfet avec le procès-verbal de l'élection.

Art. 6. — Au vu de la lettre de convocation revêtue de l'exécutoire, le paiement de l'indemnité sera fait entre les mains de l'ayant droit, soit par le trésorier-payeur général, soit, avec son visa, par les receveurs particuliers et les percepteurs du département (1). — Les bureaux de la trésorerie générale resteront ouverts pendant toute la durée du dernier scrutin et deux heures au moins après la clôture des opérations, afin que les délégués qui désireraient recevoir leur indemnité le jour même puissent s'y présenter. — Ceux qui préféreraient être payés dans la commune de leur résidence déposeront leurs lettres de convocation, revêtues de l'exécutoire du président, entre les mains du receveur particulier ou du percepteur, qui en acquittera le montant après les avoir fait viser par le trésorier-payeur général.

(1) Toutefois l'indemnité n'est payable à vue par les percepteurs et les receveurs des finances que pendant le mois qui suit la date de l'élection. A l'expiration de ce délai les indemnités ne seront plus payables à vue qu'à la Trésorerie générale ; les délégués qui désireront être payés chez un comptable subordonné devront lui remettre leur lettre de convocation qui sera transmise par ses soins au Trésorier général. Le paiement ne pourra avoir lieu que lorsque cette lettre aura été renvoyée au comptable avec une autorisation spéciale.

*Le délégué qui ne tiendra pas à toucher son indemnité le jour même pourra laisser sa lettre de convocation, signée de lui, entre les mains du Président du collège électoral. Il lui en sera donné récépissé et elle lui sera renvoyée par l'intermédiaire du maire de sa commune, revêtue de l'exécutoire du président et du visa du trésorier-payeur général.*

Je soussigné, délégué du Conseil municipal de la commune d \_\_\_\_\_ dénommé ci-contre, ayant pris part à tous les scrutins ouverts pour l'élection sénatoriale, déclare requérir l'indemnité de déplacement allouée par l'article 17 de la loi du 2 août 1875.

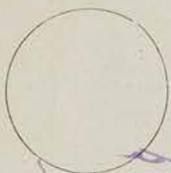
A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 1 \_\_\_\_\_

NUMÉRO D'INSCRIPTION  
SUR LE BORDEREAU :

**EXÉCUTOIRE**

Je soussigné, Président du collège électoral sénatorial, certifie que l'électeur dénommé ci-contre a pris part à tous les scrutins et qu'il a droit au paiement de la somme de (1)

Cachet du Président du tribunal



A Alger, le \_\_\_\_\_ Janvier 1912.

(1) En toutes lettres.

Bon à payer { le receveur particulier d \_\_\_\_\_  
par { le percepteur d \_\_\_\_\_

Pour acquit de la somme de \_\_\_\_\_

*Le Trésorier-Payeur général,*

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 1 \_\_\_\_\_

Alger 7 Janvier 1912

Le D<sup>o</sup>cteur Remy  
Bernard Docteur en médecine  
à Alger certifie avoir constaté  
hier soir 6 Janvier à 9 h 1/4  
de décès de M<sup>r</sup> Marchand  
Vice président de la Chambre  
de Commerce qui s'est  
produit subitement au  
cours de la réunion des  
délégés par suite  
de syncope

Remy

Ve ne s'agit que  
d'un acte amical  
au Procès verbal

Marchand

infirmier

Remy

de M<sup>r</sup> Marchand

de M<sup>r</sup> Marchand

VILLE D'ALGER

# MAIRIE D'ALGER

EXTRAIT DES REGISTRES DE L'ÉTAT CIVIL DE LA VILLE D'ALGER

Du Sept jour du mois de Janvier  
 L'AN mil neuf cent douze à huit heure du matin  
 ACTE DE DÉCÈS de Marchand Joseph Marie Justave  
époux de Chéry

N° 38

EXTRAIT  
 D'ACTE DE DÉCÈS

de Marchand  
Joseph

décédé à Alger, rue Republique 2 le trois Janvier  
 à neuf heures 3/4 du soir profession d inspecteur  
d'assurances âgé  
 de cinquante neuf ans né à alger département  
 de alger, le trois Juin mil huit  
cent cinquante deux demeurant à Alger

Coût du présent, savoir :

	Fr. c.
Timbre.....	1 80
Droit d'expédition....	0 75
TOTAL.....	2 55
En sus pour légalisation ..	0 25

fi li de feu Nicolas  
 et de feu Isèle Elisa Catherine Caroline  
 Sur la déclaration à nous faite par M. Bourcy Ernest  
 profession d Employé d'assurances demeurant à alger  
 âgé de cinquante un ans, qui a dit être non parent d u défunt ;  
 et par M. Chéri Louis profession  
 de chef de Bureau Marie demeurant à alger  
 âgé de quarante deux ans, qui a dit être non parent d u défunt ;

Lesquels ont signé, après lecture, le présent acte fait double en leur présence  
 et constaté, suivant la loi, par Nous E. Erne Adjoint au Maire  
 d'Alger, remplissant les fonctions d'Officier de l'État Civil par délégation.

Signé : suivent les signatures

Pour extrait conforme :

Hôtel de Ville d'Alger, le Sept Janvier

mil neuf cent douze  
révisé sur papier libre pour service administratif  
 POUR LE MAIRE,

L'Adjoint délégué,

Erne



VILLE D'ALGER  
CONSEIL MUNICIPAL

SESSION EXTRAORDINAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 26 Novembre 1911

Présidence de M. de GALLAND, MAIRE

**Elections sénatoriales**

*Procès-verbal de l'élection de 24 délégués  
et de 5 suppléants*

L'an mil neuf cent onze, le 26 du mois de novembre, à une heure de l'après-midi, le Conseil municipal de la commune d'Alger s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. de Galland, maire.

Etaient présents MM. les conseillers municipaux : de Galland, maire; Bissonnet, 1<sup>er</sup> adjoint; Rouquet, Balard, Michaud, Bar-

raud, Tiné, adjoints; Cherfils, Basset, Raffi, Demontès, Marquand, Gercet, Jamar, Soucaze, Chatel, Luc, Pamart, Muller, Rozier, Driot, Faure, Lacombe, Achille, de Redon, Collin, Crispo, Catteau, Sartory, Bonnet, Brisson, Maillol, Peretti, L'Admiral, Boudarba.

Absents : néant.

Le Conseil a élu pour secrétaire au scrutin secret, M. Tiné.

M. le Président a donné lecture :

1<sup>o</sup> Des articles deux à huit de la loi organique du 2 août 1875 sur les élections des sénateurs, modifiée par la loi du 9 décembre 1884;

2<sup>o</sup> Du décret de convocation des Conseils municipaux à l'effet de procéder à l'élection de leurs délégués et suppléants en vue de

l'élection sénatoriale qui doit avoir lieu le 7 janvier prochain dans le département;

3° De l'article 1, § 3, de la loi du 30 décembre 1875 et des articles 3 et 4 du décret du 3 janvier 1876 visés dans le décret de convocation.

#### ELECTION DES DELEGUES

##### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Le président a ensuite invité le Conseil à procéder, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de 24 délégués.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis, fermé, au président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..... 35

A déduire: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître..... »

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés ..... 35  
Majorité absolue..... 18

Ont obtenu :

M. de Galland.....	20 voix
M. Raffi.....	20 voix
M. Bissonnet.....	20 voix
M. Jamar.....	20 voix
M. Chatel.....	20 voix
M. Luc.....	20 voix
M. Collin.....	20 voix
M. Michaud.....	20 voix
M. Barraud.....	20 voix
M. Tiné.....	20 voix
M. Catteau.....	20 voix
M. Rouquet.....	20 voix
M. Sartory.....	20 voix
M. Bonnet.....	20 voix
M. Brisson.....	20 voix
M. Maillol.....	20 voix
M. Peretti.....	20 voix
M. Gitton.....	20 voix
M. Marchand.....	20 voix
M. Soubiranne François.....	20 voix
M. Luquet.....	20 voix
M. Tarting.....	20 voix
M. Chavronnier.....	19 voix

M. Muller.....	15 voix
M. Achille.....	15 voix
M. Lacombe.....	15 voix
M. Faure.....	15 voix
M. Driot.....	15 voix
M. Rozier.....	15 voix
M. Boudierba.....	15 voix
M. Pamart.....	15 voix
M. Soucaze.....	15 voix
M. Gercet.....	15 voix
M. Cherfils.....	15 voix
M. Basset.....	15 voix
M. Demontès.....	15 voix
M. Marquand.....	15 voix
M. Balard.....	15 voix
M. Savignon.....	15 voix
M. Legendre.....	15 voix
M. Jouye.....	15 voix
M. Béraud.....	15 voix
M. Guilliod.....	15 voix
M. Jourdan.....	15 voix
M. Bounhiol.....	15 voix
M. Serpaggi.....	15 voix
M. de Baron.....	15 voix

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués :

MM. de Galland, né le 17 décembre 1851, qui a déclaré accepter le mandat.

Raffi, né le 7 janvier 1859, qui a déclaré accepter le mandat.

Bissonnet, né le 9 avril 1859, qui a déclaré accepter le mandat.

Jamar, né le 11 septembre 1862, qui a déclaré accepter le mandat.

Chatel, né le 11 août 1854, qui a déclaré accepter le mandat.

Luc, né le 13 mars 1860, qui a déclaré accepter le mandat.

Collin, né le 26 octobre 1849, qui a déclaré accepter le mandat.

Crispo, né le 22 mars 1864, qui a déclaré accepter le mandat.

Michaud, né le 24 mars 1848, qui a déclaré accepter le mandat.

Barraud, né le 23 novembre 1866, qui a déclaré accepter le mandat.

Tiné, né le 14 mai 1876, qui a déclaré accepter le mandat.

Catteau, né le 28 avril 1862, qui a déclaré accepter le mandat.

Rouquet, né le 24 août 1866, qui a déclaré accepter le mandat.

Sartory, né le 5 septembre 1866, qui a déclaré accepter le mandat.

Bonnet, né le 16 janvier 1877, qui a déclaré accepter le mandat.

Brisson, né le 28 janvier 1846, qui a déclaré accepter le mandat.

Maillol, né le 12 septembre 1862, qui a déclaré accepter le mandat.

Peretti, né le 14 décembre 1868, qui a déclaré accepter le mandat.

Gitton, Georges, né le 22 novembre 1846.

Marchand, Gustave, né le 6 juin 1852.

Soubiranne, François, né le 1<sup>er</sup> juin 1859.

Luquet, Hippolyte, né le 11 novembre 1859.

Tarting, Jérôme, né le 12 mai 1861.

Chavronnier, Emmanuel, né le 26 mars 1874.

#### ELECTION DES SUPPLEANTS

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, à l'élection de 5 suppléants.

##### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin qui a suivi immédiatement le dépôt des votes a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..... 35

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître..... "

Reste pour le nombre de suffrages

exprimés ..... 35

Majorité absolue..... 18

Ont obtenu :

M. Lavanchy, Jean..... 20 voix

M. Descamps, René..... 20 voix

M. Blasselle, Paul..... 20 voix

M. Lafourcade, Louis..... 20 voix

M. Laurent Jules..... 20 voix

M. Montès..... 15 voix

M. Mallet ..... 15 voix

M. Marc Carthy..... 15 voix

M. Colona d'Ornano..... 15 voix

M. Peri..... 15 voix

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés suppléants :

MM. Lavanchy, Jean, né le 11 septembre 1854.

Descamps, René, né le 24 novembre 1856.

Blasselle, Paul, né le 26 mars 1857.

Lafourcade, Louis, né le 28 avril 1857.

Laurent, Jules, né le 31 octobre 1858.

#### OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

Néant.

La séance est levée à trois heures.

Et ont signé les membres présents :

Ministère  
de l'Intérieur.

République Française.

Paris, le 13 Janvier 1912.

Direction  
du ~~Secrétariat~~ <sup>Général</sup>  
en chef de la Comptabilité.

2<sup>e</sup> Bureau.

Monsieur le Président,

En vue de la vérification des pouvoirs  
de M. Colin ..... élu Sénateur  
le 7 Janvier 1912 dans le département  
d'Alger ..... j'ai l'honneur de vous  
transmettre les documents ci-après désignés :

1<sup>o</sup> — Le tableau indiquant les résultats  
de l'élection des délégués en suppléants,  
~~dressé en exécution de l'article 6 de la loi du~~  
2 Août 1875;

2<sup>o</sup> — La liste des électeurs sénatoriaux par  
ordre alphabétique, dressé en exécution de  
l'art. 9 de la même loi;

3<sup>o</sup> — La liste d'émargement divisée en 1 cahiers distincts;

4<sup>o</sup> — Les feuilles de pointage au nombre de 2;

5<sup>o</sup> — Le procès verbal des opérations électorales;

6<sup>o</sup> — La notice du candidat élu.

7<sup>o</sup> — Des pièces annexes.

Je vous serai reconnaissant, Monsieur le  
Président, de vouloir bien me faire accusé  
réception du présent envoi.

Agreé, Monsieur le Président, l'assurance de ma  
haute considération.

Pour le Président du Conseil

Ministre de l'Intérieur

g<sup>re</sup> Le Conseiller d'Etat Secrétaire Général  
Le Chef du 2<sup>e</sup> Bureau

*Long*

Monsieur le Président du Sénat.

## ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(MODÈLE N° 8.)

(EXÉCUTION DES LOIS DES 2 AOÛT 1875 ET 9 DÉCEMBRE 1884.)

PROCÈS-VERBAL des opérations du collège électoral réuni le *7* *Janvier* 1911.,  
à *Alger*, pour élire *un* sénateur.

(1) Nom et prénoms du président du collège. — Président ou vice-président ou juge le plus ancien.

L'an mil neuf cent *Douze*, le *Sept* du mois de *Janvier*  
nous <sup>(1)</sup> *Madaune, Henry, Président*  
du tribunal de première instance d' *Alger* nous sommes  
rendu dans la salle du *Conseil Général* à *la Préfecture d'Alger*  
local désigné pour la réunion du collège électoral du département d' *Alger*  
convoqué en vertu du décret du *8 Novembre* 1911  
à l'effet d'élire *un* sénateur.

Les portes de la salle ont été ouvertes à huit heures du matin et les électeurs ont été immédiatement introduits.

Nous avons alors appelé à siéger au bureau, comme étant les deux plus âgés et les deux plus jeunes des électeurs présents, sachant lire et écrire :

M. <i>Crispo</i>	( <i>Joseph</i> )	, né le <i>12 Février</i> 1830
M. <i>de Chéon</i>	( <i>Victor</i> )	, né le <i>15 Décembre</i> 1833
M. <i>Capella</i>	( <i>Léon</i> )	, né le <i>21 Mars</i> 1835
M. <i>Redon</i>	( <i>Emile</i> )	, né le <i>28 Septembre</i> 1831.

Le bureau, ainsi constitué, a choisi pour secrétaire M. *Michaud*  
( *Michel* ), électeur.

Les pièces suivantes ont été déposées sur le bureau :

1° Le texte de la loi du 9 décembre 1884, portant modification aux lois sur l'organisation du sénat et les élections des sénateurs.

2° Le texte de la loi organique du 2 août 1875, sur l'élection des sénateurs modifiée par la loi du 9 décembre 1884;

3° Le règlement d'administration publique du 26 décembre 1875, fixant le mode de paiement de l'indemnité de déplacement allouée aux délégués des conseils municipaux, ainsi qu'un exemplaire du tableau des distances;

4° Le texte du décret de convocation ci-dessus visé;

5° Le texte des décrets organique et réglementaire du 2 février 1852;

6° Les instructions ministérielles sur la tenue de l'assemblée électorale;

7° Le tableau indiquant les résultats de l'élection des délégués et des suppléants dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875;

8° La liste des électeurs sénatoriaux par ordre alphabétique, dressée en exécution de l'article 9 de la même loi.

(1) Ce paragraphe devra être supprimé si le collège ne comprend pas au moins 200 électeurs.

Le bureau a ensuite réparti les électeurs, par ordre alphabétique, en sections de vote, de la manière suivante (1) :

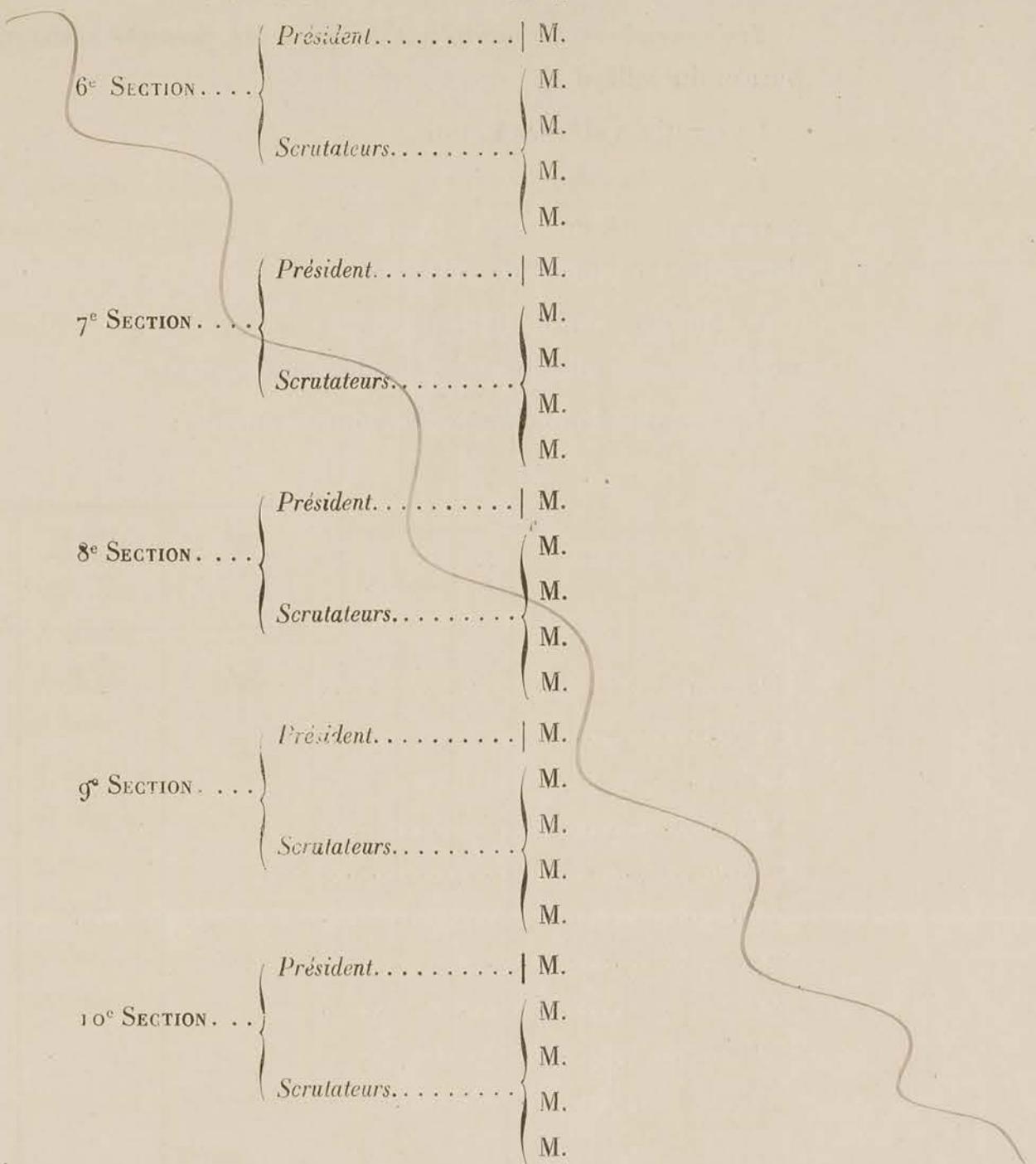
1 <sup>re</sup> Section, de la lettre	à la lettre	—	électeurs.
2 <sup>e</sup> Section, —	—	—	—
3 <sup>e</sup> Section, —	—	—	—
4 <sup>e</sup> Section, —	—	—	—
5 <sup>e</sup> Section, —	—	—	—
6 <sup>e</sup> Section, —	—	—	—
7 <sup>e</sup> Section, —	—	—	—
8 <sup>e</sup> Section, —	—	—	—
9 <sup>e</sup> Section, —	—	—	—
10 <sup>e</sup> Section, —	—	—	—

Des tables ont été installées dans la salle du vote pour chacune des sections.

Le bureau du collège a désigné comme présidents et scrutateurs de ces sections les électeurs dont les noms suivent :

(2) Indiquer les noms et prénoms des présidents et scrutateurs.

1 <sup>re</sup> SECTION . . . . .	Président . . . . .	M. (2)
		M.
	Scruteurs . . . . .	M.
		M.
2 <sup>e</sup> SECTION . . . . .	Président . . . . .	M.
		M.
	Scruteurs . . . . .	M.
		M.
3 <sup>e</sup> SECTION . . . . .	Président . . . . .	M.
		M.
	Scruteurs . . . . .	M.
		M.
4 <sup>e</sup> SECTION . . . . .	Président . . . . .	M.
		M.
	Scruteurs . . . . .	M.
		M.
5 <sup>e</sup> SECTION . . . . .	Président . . . . .	M.
		M.
	Scruteurs . . . . .	M.
		M.



Le président du collège, après avoir rappelé que le nombre des sénateurs à élire est de , a déclaré le scrutin ouvert.

Les électeurs se sont rendus, suivant l'ordre alphabétique de leurs noms, aux sections de vote qui leur étaient respectivement assignées.

Le président de chacune des sections avait préalablement ouvert la boîte de scrutin et, après avoir constaté, en présence des électeurs, qu'elle ne renfermait aucun bulletin, il avait remis une des clefs au plus âgé des scrutateurs et gardé l'autre.

Tous les électeurs ont apporté leur bulletin préparé en dehors de la salle du vote.

Ils l'ont remis fermé au président, qui, après s'être assuré qu'il n'en contenait pas d'autre, l'a déposé dans l'urne.

Un des scrutateurs a constaté le vote de l'électeur sur la lettre de convocation que celui-ci lui a remise, soit au moyen d'une signature, soit au moyen de la déchirure d'un des coins de la lettre<sup>(1)</sup>.

Deux autres scrutateurs ont tenu les listes d'émargements qui avaient été mises, en double, à la disposition des bureaux de sections.

Les bureaux de sections n'ont admis à prendre part au scrutin que les électeurs portés sur la liste; lorsqu'un suppléant qui n'était pas personnellement inscrit s'est présenté, ils en ont référé au bureau du collège, qui a décidé s'il devait être admis au lieu et place du délégué. Le nom du suppléant a, dans ce cas, été ajouté sur la liste en regard du nom du délégué, avec mention de la décision du bureau.

(1) La constatation des votes pour les délégués et les suppléants doit toujours avoir lieu par une signature apposée au recto de la lettre de convocation.

Trois membres au moins ont toujours été présents à chaque table de vote et au bureau du collège.

Le scrutin a été clos à midi.

Les membres des bureaux de sections, après avoir arrêté les listes d'émargements et y avoir constaté, en toutes lettres, le nombre des votants, les ont remises, avec les boîtes de scrutin, au bureau du collège électoral.

Ce bureau a ouvert les boîtes une à une et a compté les bulletins, en comparant le nombre de ces bulletins avec celui des émargements.

Cette vérification a donné les résultats suivants :

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargements.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS	
			en plus.	en moins.
1 <sup>re</sup> Section.....	310	310	"	"
2 <sup>e</sup> <i>idem</i> .....				
3 <sup>e</sup> <i>idem</i> .....				
4 <sup>e</sup> <i>idem</i> .....				
5 <sup>e</sup> <i>idem</i> .....				
6 <sup>e</sup> <i>idem</i> .....				
7 <sup>e</sup> <i>idem</i> .....				
8 <sup>e</sup> <i>idem</i> .....				
9 <sup>e</sup> <i>idem</i> .....				
10 <sup>e</sup> <i>idem</i> .....				
TOTAUX.....	310	310	"	"

Les bulletins contenus dans chaque boîte ont été ensuite remis aux bureaux de sections qui les avaient reçus; ils en ont opéré le dépouillement de la manière suivante :

A chaque table, un des scrutateurs a ouvert les bulletins et, après en avoir lu le contenu à haute voix, l'a passé à un de ses collègues. Deux autres scrutateurs ont inscrit simultanément les suffrages obtenus par les candidats sur des feuilles préparées à l'avance.

Les membres du bureau du collège et les présidents des sections ont surveillé l'opération sous les yeux des électeurs, les tables ayant été disposées de façon à ce que ceux-ci pussent circuler alentour.

Les bulletins nuls ou douteux n'ont pas été compris dans le dépouillement. Ils ont été réservés pour être soumis à la décision du bureau du collège.

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE DE BULLETS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETS réservés à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À																
				M. <i>Colin</i>	M. <i>Gerente</i>	M. <i>Broussais</i>	M.													
1 <sup>re</sup> Section . . . . .	310	310	"	162	146	2														
2 <sup>o</sup> <i>idem</i> . . . . .																				
3 <sup>o</sup> <i>idem</i> . . . . .																				
4 <sup>o</sup> <i>idem</i> . . . . .																				
5 <sup>o</sup> <i>idem</i> . . . . .																				
6 <sup>o</sup> <i>idem</i> . . . . .																				
7 <sup>o</sup> <i>idem</i> . . . . .																				
8 <sup>o</sup> <i>idem</i> . . . . .																				
9 <sup>o</sup> <i>idem</i> . . . . .																				
10 <sup>o</sup> <i>idem</i> . . . . .																				
TOTAUX . . . . .	310	310	"	162	146	2														

Les listes de pointage arrêtées et signées par le président et les scrutateurs des sections de vote ont été apportées avec tous les bulletins au bureau du collège.

Le bureau a ensuite statué sur les bulletins réservés et arrêté ainsi qu'il suit le résultat du scrutin :

Nombre d'électeurs inscrits . . . . .	310
Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements . . . . .	310
Nombre de bulletins trouvés dans les urnes . . . . .	310

Calcul de la majorité absolue.

Nombre de votants (1) . . . . .	310
A DEDUIRE : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître (2) . . . . .	"
RESTE pour le chiffre des suffrages exprimés . . . . .	310
MAJORITÉ ABSOLUE (3) . . . . .	156

(1) Si le nombre des bulletins trouvés dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des votants le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins doivent être parafés et annexés.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

Ont obtenu <sup>(1)</sup>

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M. Colin Maurice	Cent Soixante Deux	162
M. Gérente Paul	Cent Quarante Six	146
M. Broussais Emile	Deux	2
M.		
Bulletins nuls (2).....		

(2) En indiquer la nature et les annexer parafés.

(3) Formule à modifier si aucun des candidats n'obtient au premier tour le nombre de voix nécessaire pour être élu.

Si, au contraire, l'élection est terminée au premier tour, ce qui suit, usqu'à la clôture du procès-verbal (page 12), devra être supprimé.

M. <sup>(3)</sup> Colin Maurice  
 ayant obtenu un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits et à la majorité absolue a été proclamé sénateur

Le président du collège a fait alors brûler les bulletins non contestés, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

*Observations, réclamations et décisions diverses du bureau.*

Aucune observation ou réclamation n'a été formulée au cours des opérations.  
 Le Bureau du Collège a admis à voter les délégués suppléants dont les noms suivent :

1<sup>o</sup> M. Lavanchy Jean, en remplacement de M. Marchand Gustave Délégué titulaire d'Alger, décédé le 6 Janvier 1912 dans la soirée. Pièces annexées : 1<sup>o</sup> Copie d'une délibération du Conseil Municipal d'Alger, en date du 26 Novembre 1911 ; 2<sup>o</sup> extrait de l'acte de décès de M. Marchand ; 3<sup>o</sup> Certificat médical de décès délivré par M. le Docteur Rouquet ; 4<sup>o</sup> Lettre de M. le Maire d'Alger, en date du 7 Janvier 1912, demandant avis à M. le Préfet d'Alger du décès de M. Marchand ;

2<sup>o</sup> M. Morand, Francis, en remplacement de M. Charlot Augustin, délégué titulaire de Bonfarik dont la mère est décédée le 6 Janvier dans la soirée, à Bonfarik. Déclaration faite au bureau verbalement par M. Guizard, Conseiller Général de Bonfarik. Pièces annexées : 1<sup>o</sup> la carte électorale de M. Charlot ; 2<sup>o</sup> note de M. le Préfet d'Alger certifiant que M. Morand a été élu délégué suppléant de la Commune de Bonfarik.

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à deux heures, et qu'il serait procédé à un second tour de scrutin pour l'élection de sénateurs restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à heures.

*Le Président,*

*Les Membres du bureau,*

*Le Secrétaire,*

2<sup>e</sup> TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à deux heures, l'Assemblée des électeurs s'est réunie pour la suite des opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus<sup>(1)</sup>

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à cinq heures.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

*Recensement des bulletins trouvés dans les urnes.*

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargements.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS	
			en plus.	en moins.
1 <sup>re</sup> Section.....				
2 <sup>e</sup> idem.....				
3 <sup>e</sup> idem.....				
4 <sup>e</sup> idem.....				
5 <sup>e</sup> idem.....				
6 <sup>e</sup> idem.....				
7 <sup>e</sup> idem.....				
8 <sup>e</sup> idem.....				
9 <sup>e</sup> idem.....				
10 <sup>e</sup> idem.....				
TOTAUX.....				

*Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.*

	NOMBRE DE BULLETTINS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETTINS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETTINS réservés à la décision du bur. au du collège.	NOMBRE DE SUFRAGES ATTRIBUÉS À										
				M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.		
1 <sup>re</sup> Section.....														
2 <sup>e</sup> idem.....														
3 <sup>e</sup> idem.....														
4 <sup>e</sup> idem.....														
5 <sup>e</sup> idem.....														
6 <sup>e</sup> idem.....														
7 <sup>e</sup> idem.....														
8 <sup>e</sup> idem.....														
9 <sup>e</sup> idem.....														
10 <sup>e</sup> idem.....														
TOTAUX.....														

*Recensement général fait par le bureau du collège après le jugement des bulletins réservés.*

Nombre d'électeurs inscrits.....

Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements.....

Nombre de bulletins trouvés dans les urnes.....

*Calcul de la majorité absolue.*

Nombre de votants <sup>(1)</sup>.....

A DÉDUIRE : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître <sup>(2)</sup>.....

RESTE pour le chiffre des suffrages exprimés.....

MAJORITÉ ABSOLUE <sup>(3)</sup>.....

(1) Si le nombre des bulletins trouvés dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des votants le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins doivent être palés et annexés.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.



Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à sept heures, et qu'il serait procédé à un troisième tour de scrutin pour l'élection d sénateur restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à heures.

*Le Président,*

*Les Membres du bureau,*

*Le Secrétaire,*

3<sup>e</sup> TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à sept heures du soir, l'Assemblée des électeurs s'est réunie pour terminer les opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus<sup>(1)</sup>.

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à dix heures.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

*Recensement des bulletins trouvés dans les urnes.*

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargements.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS	
			en plus.	en moins.
1 <sup>re</sup> Section . . . . .				
2 <sup>e</sup> idem . . . . .				
3 <sup>e</sup> idem . . . . .				
4 <sup>e</sup> idem . . . . .				
5 <sup>e</sup> idem . . . . .				
6 <sup>e</sup> idem . . . . .				
7 <sup>e</sup> idem . . . . .				
8 <sup>e</sup> idem . . . . .				
9 <sup>e</sup> idem . . . . .				
10 <sup>e</sup> idem . . . . .				
TOTAUX . . . . .				

*Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.*

	NOMBRE DE BULLETS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETS réservés à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À																
				M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.							
1 <sup>re</sup> Section . . . . .																				
2 <sup>e</sup> idem . . . . .																				
3 <sup>e</sup> idem . . . . .																				
4 <sup>e</sup> idem . . . . .																				
5 <sup>e</sup> idem . . . . .																				
6 <sup>e</sup> idem . . . . .																				
7 <sup>e</sup> idem . . . . .																				
8 <sup>e</sup> idem . . . . .																				
9 <sup>e</sup> idem . . . . .																				
10 <sup>e</sup> idem . . . . .																				
TOTAUX . . . . .																				

*Recensement général par le bureau du collège après le jugement des bulletins réservés.*

Nombre d'électeurs inscrits . . . . .  
 Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements . . . . .  
 Nombre de bulletins trouvés dans les urnes . . . . .

Ont obtenu <sup>(1)</sup> :

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M.		
Bulletins nuls (2) . . . . .		

(2) En indiquant la nature et les annexes parafés.

(3) En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, la préférence est déterminée par l'âge. — La formule devrait, en ce cas, être modifiée.

M (3)  
 ayant obtenu la pluralité des voix                      été proclamé sénateur .

Le président du collège électoral a fait alors brûler les bulletins non contestés, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

*Réclamations, observations et décisions diverses du bureau.*

Lecture a été donnée de la dernière partie du procès-verbal.

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL.

L'opération terminée, le présent procès-verbal a été clos à *une* heures, après avoir été rédigé en double exemplaire.

Le bureau y a annexé :

Sous le n° 1, le tableau des résultats de l'élection des délégués, dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875;

Sous le n° 2, la liste électorale dressée en exécution de l'article 9 de la même loi;

Sous les n° 3 à , les listes d'émargements en simple exemplaire, les doubles restant déposés, avec le duplicata du procès-verbal, au secrétariat de la préfecture;

Sous les n° 4 à 5 , les feuilles de pointage;

Sous les n° " à " , les bulletins nuls ou douteux dont le détail suit :

- Bulletins blancs.....
- Bulletins ne contenant pas une désignation suffisante ...
- Bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître.
- Bulletins sur papier non blanc.....
- Bulletins portant des signes extérieurs.....
- Bulletins divers.....

Enfin, sous les n° 6 à 11 , les réclamations ou pièces diverses dont le bureau a décidé l'annexion et dont le détail ~~suit~~ *précède*.

Le Président,

Les Membres du bureau.

*Masamey*

Le Secrétaire,

*ministre de l'Intérieur*  
*T. P. D. P.*  
*J. P. D. P.*  
*P. P. D. P.*

MEMBRE DU SÉNAT.

Élu le *7 janvier* 19*12*.

(*1<sup>er</sup>* tour de scrutin.)

Nombre des électeurs inscrits. . . . .	<i>310</i>
Nombre des votants . . . . .	<i>310</i>
Nombre des suffrages exprimés . . . . .	<i>310</i>

CANDIDAT PROCLAMÉ.

Nom : *Colin*

Prénoms : *Maurice*

Qualification, profession, etc. : *député d'Alger, professeur à la Faculté de droit d'Alger*

Date de la naissance : *19 janvier 1859*

Nombre des suffrages obtenus par le candidat élu . . . . . *162*

Les autres suffrages se sont répartis entre :

M. *Gérente Paul* . . . . . *146*

M. *Broussais Emile* . . . . . *2*

M. . . . .

M. . . . .

Divers, bulletins nuls ou voix perdues. . . . .

TOTAL ÉGAL au nombre des bulletins trouvés dans l'urne. . . . . *310*

98-57-1911. [7938]

7 Janvier 1912

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

LISTE DES ÉLECTEURS SÉNATORIAUX

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,

DRESSÉE EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875.

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  <small>Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)</small>	OBSERVATIONS.
1	Acker Ernest	Délégué de Média	Lapostolle - Trenga	
2	Agullo Pierre	OND El alleug	Vire	
3	Albony Louis	Benist El had	Dubouche	
4	Alessandri Albert	Boghar	Ligougue	
5	Alla René	Boukika	Weishaar	
6	Altairac Frédéric	Conseiller Général		
7	Alvado Michel	Délégué de Zéralda	Ferraro	
8	Ambrosino Pascal	Tènes	Seror	
9	Ancey Fernand	Alma	Gontier	
10	Andreu Joseph	Birmandris	Julia	
11	Anglade Joseph	Affreville	Foucard	
12	Antonini Félix	Bouzarca	Jy	
13	Aoustin Ange	Conseiller Général		
14	Arnaud Léopold	Délégué de El-Biar	de Vulpillières - Zustes	
15	Arribas Fernand	Maison Carrée	Eymery - Landry	
16	Auge Jules	Ameur El ain	Réalini	
17	Aycard Joseph	Husseim-Dey	Debout - Lombard	
18	Aymes Paul	Chabli	Lamorte	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  <small>Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)</small>	OBSERVATIONS.
19	Babilec William	Conseiller général	"	
20	Bachelier Nicolas	Délégué de Tisarga	Richard	
21	Bailly François	Kolea	Sous autonome	
22	Barrand Marcel	alger	Lavauchy - Descamps - Blaselle, Lafourcade - Laurent	
23	Baubier achille	Rouiba	Méliez	
24	de Beaumont Hyacinthe	Oud. Fodda	Bure	
25	Beck Amédée	Tefescham	Camagni	
26	Belle Jules	Conseiller général	"	
27	Bénier Eugène	Délégué de Bouinan	Illac	
28	Benoit Georges	arba	Reulet	
29	Bérard Emile	Blicha	Duprat - Rousselot	
30	Berdy Ernest	Marango	Taillan - Gormont	
31	Bernardy Désiré	Orléansville	Mann - Rosfelder	
32	Bernard Alfred	Qujotville	Dat - Vaillant	
33	Bernasconi Antoine	Dellys	Orlandi	
34	Besnard Henri	Kouba	Duston	
35	Bez Auguste	Staoueli	Broch	
36	Billier Sidore	Attafs	Camnade	
37	Bissonnet Prudent	alger	Lavauchy - Descamps - Blaselle - Lafourcade - Laurent	
38	Bit Alexandre	Boufarik	Morand - Bantreau	
39	Blard Joseph	Monzaïville	Leveratto	
40	Bonnet Eugène	alger	Lavauchy - Descamps - Blaselle - Lafourcade - Laurent	
41	Bonzon Joseph	Drania	Ricard	
42	Borgeaud Lucien	Cheragas	Costiachi	
43	Bosch Thomas	Hussein Day	Debout - Lombard	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
44	Bottaro Jules	Délégué de arba	Reulet	
45	Bourq Jean	}	Guyotville	Dat - Vaillant
46	Bourlier Charles		S <sup>t</sup> Pierre S <sup>t</sup> Paul	Gobel
47	Boyer Ernest		Dely Ibrahim	Schneider
48	Bresson Edouard		Berronagha	Sarradet
49	Brissou Fleury		alger	Lavauchey - Descaups - Blasselle Lafourcade - Laurent
50	Brissouet Edgard		Ban Merad	Séguin
51	Brogat Joseph		Ouled Fayet	Caspeccchi
52	Brouillon Gustave		Ménerville	Bouet
53	Broussais Emile		Député - Conseiller Général	"
54	Burel Maurice		Délégué de El Biar	de Vulpillieres - Trustes
55	Cabeau Michel	}	Guyotville	Dat - Vaillant
56	Calvet Jules		Rebeval	Richard
57	Capella Pierre		ain Taya	Lambot
58	Carbonel Martial	Conseiller Général	"	
59	Carre Paul	Délégué de Souma	Bresson	
60	Carre Jules	}	Chéragas	Cortinchi
61	Carru Adolphe		Miliana	Dumont - Tabacchi
62	Catteau Georges	}	alger	Lavauchey - Descaups - Blasselle Lafourcade - Laurent
63	Cazelle Paul		Conseiller Général	"
64	Cazelles Armand	Délégué de Marengo	Taillan - Gormand	
65	Chachoin Alphonse	}	S <sup>t</sup> Eugène	Placet - Bonnal
66	Chachuat François		Miliana	Dumont - Tabacchi
67	Champvil Antoine	}	Ouled Fayet	Caspeccchi
68	Chandèze François		Cherchel	Rigand - Leroy

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de . . . .)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
69	Charles-Messance Joseph	Délégué de Blida	Duprat - Rousselot	
70	Charlot Augustin	}	Boufarik	Morand - Bautreant
71	Charpillet François		Kherba	Sannier
72	Chatel Emile		alger	Lavauchey - Descamps - Blasselle Lafourcade - Laurent
73	Chatrouse Pierre		Miliana	Dumoulin - Tabacchi
74	Charrondier Emmanuel		alger	Lavauchey - Descamps - Blasselle Lafourcade - Laurent
75	de Cheon Victor		Fort de l'Eau	Mazella
76	Chevalier Paul		Boumandria	Julia
77	Chuffart Victor	Conseiller Général	"	
78	Cizeron Clément	Délégué de Maison Blanche	Valls	
79	Clairé Eugène	}	Bouira	Fournaire
80	Clément Louis		Orléansville	Mann - Rosfelder
81	Colin Maurice	Député - Conseiller Général	"	
82	Colle Albert	Délégué de St-Eugène	Placer - Bournat	
83	Collet Michel	}	River	Bertrand
84	Collin Alexandre		alger	Lavauchey - Descamps - Blasselle - Lafourcade - Laurent
85	Colomies François	Conseiller Général	"	
86	Combredet Hippolyte	Conseiller Général	"	
87	Common Eugène	Délégué de Tiziouzou	Zerdja	
88	Comtat Félix	}	Mahelma	Ogier
89	Corbière Jean		Fauka	Tabuy
90	Cos Alphonse	}	Baba Hassan	Mozell
91	Coste Laurent		Littre	Laborie
92	Coulon Charles		River	Bertrand
93	Courgeon Joseph	}	Guyotville	Dat - Vaillant

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
94	Criqui Jean	Délégué de Camp du Maréchal	Schub	
95	Crispo Joseph	}	S <sup>t</sup> Eugène	Placer - Bonnaud
96	Crispo Joseph		Alger	Lavauchey - Descaups - Blasette - Lafourcade - Laurens -
97	Crocherie Henri		M <sup>on</sup> Carré	Eymery - Landry
98	Danière Lucien		El Affroum	Laurage
99	Darceau Auguste		Chabli	Lamorte
100	Darmon Elie		Méde'a	Lapostolle - Terenga
101	Daudet Edmond		Méde'a	Lapostolle - Terenga
102	Delpy Eugène		Annate	Nadal
103	Delrin François		Douaouda	Sebend
104	Desarbres Henri		Kolia	Pons
105	Desjoux Ernest		Mourad	Caillaud
106	Douchez Albert		Chéradas	Cortinchi
107	Dubois Armand		Isserville	Grognot
108	Ducollet Emile		Rouina	Joffres
109	Duprat Vincent		Hussein-Dey	Debout - Lombard -
110	Dupuy Joseph		Blicia	Duprat - Rausselot
111	Dupuy René		M <sup>on</sup> Blanche	Valls
112	Durand Henri		Berrouaghia	Sarradet
113	Duroux Jean	Rouiba	Mélie	
114	Durros André	Lavarande	Plas	
115	Ehrenpfort Charles	Coubet	Germser	
116	Emery François	Fouka	Calmy	
117	Etienne Eugène	Boghari	Carlotti	
118	Fabre Charles	Fort de l'Eau	Marzella	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de . . . .)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  <small>Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)</small>	OBSERVATIONS.	
119	Fabre Eugène	Délégué de Boukika	Weiskaar		
120	Fages Joseph	}	Marengo	Taillan - Gormond	
121	Faizant Antoine		Cherchel	Rigaud - Leroy	
122	Fallour Jules		Boufarik	Morand - Bautreant	
123	Farny Charles		Marengo	Taillan - Gormond	
124	Ferrando Ange		Bérand	Roux de Badilbac	
125	Finatou Paul		Kolia	Sous	
126	Force Jean Baptiste		El-Biar	de Vulpilières - Tustes	
127	Fougère Pierre des Charles		Baba Hassan	Morell	
128	Fournier Maurice		Ezji Reuff	Doumergue	
129	Foussat Joseph		M <sup>ou</sup> Carue	Eymery - Landry	
130	Franchi Vincent		Conseiller Général	"	
131	François Auguste		Délégué de Blida	Duprat - Rousselot	
132	Fubert Alfred	}	Alina	Goutier	
133	de Galland Charles		Alger	Lavauchey - Descamps - Blusselle - Lafourcade - Laurans	
134	Garnier Joseph		Dely Ibrahim	Schneider	
135	Gay Xavier		S <sup>t</sup> Eugène	Placer - Bonnal	
136	Gélinet Jules	}	Ménerville	Bouet	
137	Gérente Paul		Conseiller Général	"	
138	Germain Hippolyte	Délégué de Castiglione	Caady		
139	Gimbert Emile	}	Birtouta	Malartra	
140	Giovanni Séraphin		Cherchel	Rigaud - Leroy	
141	Gitton Georges	}	Alger	Lavauchey - Descamps - Blusselle - Lafourcade - Laurans	
142	Gobel Jacques		Conseiller Général	"	
143	Godail Joseph	Délégué de Danaouda	Sebenq		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.	
144	Gontard Charles	Délégué de Louvain	Lacombe		
145	Gontier Laurent	}	Castiglione	Tardy	
146	Gouin Pierre		Bordj Menaïel	Lacoude	
147	Grandhaye Romain		Veroul Nemian	Gex	
148	Granier Jean-Baptiste	Conseiller Général			
149	Greller Louis	Délégué de Hussein-deg	Delbout - Lombard		
150	Grueker Auguste	}	Ténès	Seror	
151	Guarinos Emmanuel		Céleusville	Mann - Rosfelder	
152	Guizard Sylvain	Conseiller Général			
153	Gustin Louis	Délégué de Anouar El ain	Realini		
154	Guyon Amant	}	Boufarik	Morand - Bauthaust	
155	Henri Emile		Birtouta	Malartre	
156	Herteman Emile		Felix Faure	Delord	
157	Hiard Georges		Duperré	Vidneron	
158	Hoffmann Eugène		Beni Mered	Séguin	
159	Houbé André		Conseiller Général		
160	Hugues Auguste		Conseiller Général		
161	Huillet Emile	Délégué de Bou medfa	Germanin		
162	Idr Pierre	}	Sidi Mousa	Seyfried	
163	Izart Edouard		Novi	Roseau	
164	Jacquemond Camille	Conseiller Général			
165	Jalabert Philippe	Délégué de Ménerville	Bouet		
166	Jamar Jules	}	Alger	Lavauchy - Descamps - Blassele Lafourcade - Laurent	
167	Jannin Léon		Attatba	Vivier	
168	Janmon Emile		S <sup>t</sup> -Eugène	Placet - Bonnal	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
169	Jourdan Philippe	délégué de Miliana	Dumouch - Tabacchi	
170	Ladet Maurice	}	Mekla Ersey	
171	Lafon Georges		Teniet El haï Dubouché	
172	Lafont Charles		Saoula Legendre	
173	Lagel Théodore		Moumad Caillaud	
174	Laguilhac Joseph		Orléansville Mann - Rosfelder	
175	Lajasse Honoré		Charon Gobillot	
176	Lamprière Philibert		Cavaignac Fabry	
177	Lebailly Louis	Conseiller Général		
178	Lebel Lion	délégué de Mirabeau	Martin	
179	Secourt René	Post National	Veyron	
180	Lefebvre Charles Eugène	Conseiller Général		
181	Segrand Henri	délégué de Orléansville	Mann - Rosfelder	
182	Lemoine Ferdinand	}	Montenotte Authie	
183	Segrand Maurice		Blida Duprat - Rousselot	
184	Setzelter Joseph		Dra El Mizan Rossel	
185	Signières Louis		Dra El Mizan Rossel	
186	Sluzens Etienne		Post de l'Eau Mazzella	
187	Sombard Paul		Bimandris Julia	
188	Lorentz Charles		Haussonvillers Melmoux	
189	Louis Kouider		attafi Caminade	
190	Subac Eugène		Carnot Tardy	
191	Luc Charles		Alger Savanhy - Descamps - Blassel	
192	Succioni Achille		Hussein Day Lafourcade - Laurent	
193	Luquet Hippolyte		Alger Lafourcade - Laurent	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
194	Euxembourg Jean	Délégué de Félix-Faure	Delord	
195	Mailhol Antoine	}	Alger	Lavauchey - Descaups - Blarselle
196	Mallevial Michel		Damiette	Lafourcade - Laurent
197	Marchand Gustave		Alger	Lavauchey - Descaups - Blarselle
198	Marès André		Mahelma	Lafourcade - Laurent
199	Marnet Théodore		Douira	Cajier
200	Martel Joseph		Douira	Lacombe
201	Martin Casimir		Palermo	Becker
202	Martin Casimir	Conseiller Général		
203	Mas Antoine	Délégué de Drania	Ricard	
204	Massonet Edouard	Gouraya	Garnier	
205	Mathey Pierre	Miliana	Dumont - Tabacchi	
206	Mauguin Alexandre	El Affroun	Sauvage	
207	Mermier Etienne	Isserville	Prognon	
208	Michaud Michel	Alger	Lavauchey - Descaups - Blarselle	
209	Migliario Louis	Miliana	Dumont - Tabacchi	
210	Mioque Pierre	Chiffa	Naud	
211	de Montravel Henry	Bozina	Fournaise	
212	Muller Jean François	Conseiller Général		
213	Marbonne Jules	Conseiller Général		
214	Mey Ferdinand	Délégué de Aïn Taya	Lambot	
215	Mivet Edouard	Conseiller Général		
216	Moël Léon	Délégué de Birkadem	Aujoubault	
217	Oustri Emile	}	Bérida	Duprat - Rousselot
218	Oustri Henri		Boufarik	Morand - Bautreant
219	Pagès Jules	Cherchel	Rigaud - Leroy	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
219	Salomès Jean	Délégué de M <sup>on</sup> Carree	Eymery - Landry	
220	Sapillon Joseph	"	S <sup>t</sup> Eugène Blacet - Bounal	
221	Sayan Fernand	"	M <sup>on</sup> Carree Eymery - Landry	
222	Selégri Michel	"	Sidi Mousa Seyfried	
223	Sellegrini Charles	"	Aïn Taya Lambert	
224	Seretti Joseph	"	Alger Lavanchy - Descaups. Blassette Lafourcade - Laurent	
225	Seyroud Cyprien	"	Arbatache Jarron	
226	Picinbono Hippolyte	"	Rouigo Paturoaud	
227	Sitavy Alexis	"	Tizi ouzou Zerda	
228	Sorson Charles	"	El Biar de Vulpillieres - Tustes	
229	Soli Amédée	"	Fondouk Nicolas	
230	Sous Antoine	"	M <sup>on</sup> Carree Eymery - Landry	
231	Sous Gabriel	"	Hussein Dey Debout - Lombard	
232	Sous Pierre	"	Chiffar Naud	
233	Sortet François	"	Guyotville Dat - Vaillanc	
234	Pourcher Charles	"	Kouba Duston	
235	Puybureau-Mazières Félix	"	Bir Kabalou Drevot	
236	Quartéro Paul	"	Lodi Chambon	
237	Racamier Adolphe	"	Arba Reulet	
238	Raffi Alphonse	"	Alger Lavanchy - Descaups. Blassette Lafourcade - Laurent	
239	Raibaudi Henri	"	Abbo Anzepy	
240	Ramsont Léon	"	Ténès Seror	
241	Rayret Louis	"	Boufarik Morand - Bautreant	
242	Réder Céphante	"	Affreville Foucard	
243	Redon Emile	"	Crescia Houblinière	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
244	de Redon Eugène	Conseiller Général		
245	Régler Pierre	Délégué de Média	Lapostolle - Terenja	
246	Rey Adolphe	Conseiller Général		
247	Rey Alfred	Délégué de Esfeschoum	Camagm	
248	Rhode Alexandre	}	S. Eugène	Placet - Bounal
249	Ricci Fernand		Blida	Duprat - Rousselot
250	Richard Alexandre		Média	Lapostolle - Terenja
251	Rion Jean-Marie		S. Ferdinand	Pasquet
252	Rivalain Jean-Marie		El Biar	de Bulpillieres - Tustes
253	Robert Félix		Bouzarca	Py
254	Robert Frédéric		Zéralda	Ferraro
255	Robichon Henri		Castiglione	Candy
256	Roche Marcel		Fouadik	Nicolas
257	Rollin Eugène		S. Ferdinand	Pasquet
258	Roque Jean-Baptiste		Boufarik	Morand - Baukrant
259	Rossier Emile		Boufarik	Morand - Baukrant
260	Rouquet Bernard		Alger	Lavanchoy - Descamps - Blasselle Lafourcade - Laurent
261	Rouvier Celestin		Blida	Duprat - Rousselot
262	Roux de Badilhac Edouard	Quetville	Dat - Vaillanc	
263	Saint-Raymond Adolphe	El Achou	Sapspey	
264	Saliège Joseph	Conseiller Général		
265	de Sambœuf Louis	Délégué de S. Eugène	Placet - Bounal	
266	Sarlande Eugène	}	Raïbia	Mélie
267	Sactory Eugène		Alger	Lavanchoy - Descamps - Blasselle Lafourcade - Laurent
268	Schicluna Vincent		Orléansville	Mann - Rosfelder

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
269	Seguy Georges	Conseiller Général		
270	Sidoun Moïse	Délégué de Boghari	Carlotti	
271	Siesse Célestin	}	Boufarik	Morand - Bautrean
272	Silvestre François		Média	Lapostolle - Trenga
273	Simondant Edouard		Birkadem	Aujubault
274	Simonin Jean		Reghaia	Sergent
275	Sintès Joseph		Hussein Day	Debout - Lombard
276	Smith Auguste		Maouli	Broch
277	Sonderer Joseph		oua Foda	Bure
278	Soubiranne François		Alger	Lavanuchy - Descamps - Blassele Lafoucade - Laurent
279	Sturm Albert		Crescia	Houlmière
280	Tarting Jérôme		Alger	Lavanuchy - Descamps - Blassele Lafoucade - Laurent
281	Tartre Emile		Annale	Nadal
282	Tesquet Henri		Mouzaïville	Leveratto
283	Téton Achille père		Aïn Sultan	Téton Achille fils
284	Texier Benjamin		Blida	Duprat - Rousselot
285	Théron Henri		Tipaza	Richard
286	Therrenet Lucien	Saoula	Legendre	
287	Thiery Arsène	Rovigo	Saturaud	
288	Thomas Emile	Marengo	Taillan - Gormond	
289	Tine Edouard	Alger	Lavanuchy - Descamps - Blassele Lafoucade - Laurent	
290	Toussry Edouard	Marengo	Taillan - Gormond	
291	Trenil Théophile	Douera	Lacombe	
292	Trotet Henry	Cherchel	Rigaud - Leroy	
293	Trottier Paul	Hussein Day	Debout - Lombard	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  <small>Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)</small>	OBSERVATIONS.	
294	Vaille Charles	Délégué de Birikadem	Aujubault		
295	Valcada Philippe	}	Calastro	Becker	
296	Vallat Auguste		Cherchel	Rigaud - Leroy	
297	Vallois Charles		Bouzarica	Py	
298	Van Gbèle Arnold		Supere	Vigneron	
299	Vast Georges		Mad Et Allouf	Vire	
300	Vaussehat Joseph		Hussein Dey	Debout - Lombard	
301	Vautrin Georges		Kouba	Dustou	
302	Verola Henry		Conseiller Général		
303	Vinval Louisaint		Délégué de St-Eugene	Placet - Bonnal	
304	Vire Camille		}	Bordj Menaïel	Lacoude
305	Vollhardt Philippe	Aumale		Nadal	
306	Winkel Jean Baptiste	El Biar		de Vulpillières - Custes	
307	Wittmer Georges	Mon-Carrée		Eymery - Landry	
308	Zamouth Paul	Dellys		Belandi	
309	Zévaco Elie	Mon-Carrée		Eymery - Landry	
310	Zévaco Nicolas	Mon-Carrée		Eymery - Landry	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  <small>Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)</small>	OBSERVATIONS.

La présente liste des électeurs sénatoriaux dressée par nous, Préfet, sera déposée au secrétariat général de la préfecture, pour être communiquée à tout requérant.

A Alger, le 30 décembre 1911.

*Le Préfet*  
*Henri Simon*

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

Mod. N° 186. — Arrêté du 19 août 1871

Imp. adm. Heintz, rue d'Isly, 37

Candidat: M.	M. <i>Colin</i>	M. <i>Gérente</i>	M. <i>Broussard</i>	M. <i>Broussard</i>	M.
20					20
40					40
60					60
80					80
100					100
120					120
140					140
160					160
180				2	180
200	162	146			200
B. nuls.					B. nuls.

Candidat: M.	M. <i>La Sentation</i>	M.	M.	M.
20		20		20
40	<i>Y. G. G. G. G.</i>	40	<i>G. P. G. G.</i>	40
60		60	<i>du Phary</i>	60
80		80		80
100		100		100
120		120	<i>Madame</i>	120
140	<i>Madame</i>	140		140
160		160		160
180		180		180
200		200		200
B. nuls.		B. nuls.		B. nuls.

Candidat: M.	M.	M.	M.	M.
20		20		20
40		40		40
60		60		60
80		80		80
100		100		100
120		120		120
140		140		140
160		160		160
180		180		180
200		200		200
B. nuls.		B. nuls.		B. nuls.



DÉPARTEMENT

d

*Alpes*

MODÈLE N° 7.

## ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

LISTE D'ÉMARGEMENT

DU BUREAU DE VOTE.

(N°s *1* à *310* DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le *30 Décembre 1911* et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

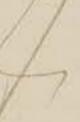
On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3<sup>e</sup> colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

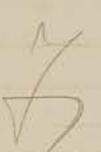
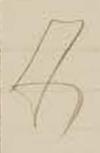
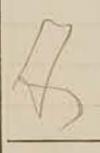
La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3<sup>e</sup> colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter au lieu et place des délégués.

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
1	Acker Ernest Délégué					
2	Agullo Pierre Délégué					
3	Albony Louis Délégué					
4	Alessandri Albert Délégué					
5	Alla René Délégué					
6	Altairac Frédéric Conseiller Général.					
7	Alvado Michel Délégué					
8	Ambrosino Pascal Délégué					
9	Ancey Fernand <u>malade</u> Délégué	Gontier Louis Suppléant				
10	Andreu Joseph Délégué					
11	Anglade Joseph Délégué					
12	Antonini Félix Délégué					

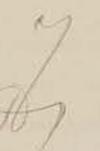
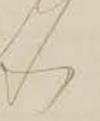
NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
13	Constant Ange Conseiller Général					
14	Armand Léopold Délégué.					
15	Arribat Fernand Délégué.					
16	Augé Jules Délégué					
17	Aycard Joseph Délégué					
18	Aymes Paul Délégué					
19	Babillec William Conseiller Général					
20	Bachelier Nicolas Délégué					
21	Bailly François Délégué					
22	Barrand Marcel Délégué					
23	Bambier Achille Délégué					
24	de Beaumont Hyacinthe Délégué.					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
25	Beck Amédée Délégué					
26	Belle Jules Conseiller Général					
27	Bénier Eugène Délégué					
28	Benoît Georges Délégué					
29	Berard Emile Délégué					
30	Berdry Ernest Délégué					
31	Bernady Pélie Délégué					
32	Bernard Alfred Délégué					
33	Bernasconi Antoni Délégué					
34	Besnard Henri Délégué					
35	Bez Auguste Délégué					
36	Billiet Isidore Délégué					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
37	Bissonnet Prudent Délégué					
38	Bik Alexandre Délégué					
39	Blard Joseph Délégué					
40	Bonnet Eugène Délégué					
41	Bonzon Joseph Délégué					
42	Borgeaud Lucien Délégué					
43	Bosels Thomas Délégué					
44	Boharc Jules Délégué					
45	Bowry Jean Délégué					
46	Bouvier Charles Délégué					
47	Boyer Ernest Délégué					
48	Bresson Edmond Délégué					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS  et  QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
49	Brisson Fleury Délégué					
50	Brissonnet Edgard Délégué					
51	Brogat Joseph Délégué					
52	Bronillon Gustave Délégué					
53	Bronssais Emile Député - Conseiller Général					
54	Bruel Maurice Délégué					
55	Cabeau Michel Délégué					
56	Calvet Jules Délégué					
57	Capella Pierre Délégué					
58	Carbonel Martial Conseiller Général					
59	Carre Paul Délégué					
60	Carrié Jules Délégué					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
61	Cazin Adolphe Délégué					
62	Catteau Georges Délégué					
63	Cazelle Paul Conseiller Général					
64	Cazelles Armand Délégué					
65	Chachoin Alphonse Délégué					
66	Chachnat François Délégué					
67	Champéil Antoine Délégué					
68	Chandéze François Délégué					
69	Charles-Messance Joseph Délégué					
70	Charlot Augustin Délégué impuissant	Morand Marie Trappant				
71	Charpillet François Délégué					
72	Chatel Emile Délégué					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
73	Chakoux Pierre Délégué					
74	Chavondier Eugène Délégué					
75	de Chéon Victor Délégué					
76	Chevalier Paul Délégué					
77	Chouffart Victor Conseiller Général					
78	Cizeron Eugène Délégué					
79	Clairé Eugène Délégué					
80	Clement Louis Délégué					
81	Colin Maurice Député Conseiller Général					
82	Colle Albert Délégué					
83	Collet Michel Délégué					
84	Collin Alexandre Délégué					

X

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
85	Colomies François Conseiller Général					
86	Combredet Hippolyte Conseiller Général					
87	Common Eugène Délégué					
88	Comtat Félix Délégué					
89	Corbière Jean Délégué					
90	Cos Alphonse Délégué					
91	Coste Laurent Délégué					
92	Coulon Charles Délégué					
93	Courgeon Joseph Délégué					
94	Criqui Jean Délégué					
95	Crispo Joseph Délégué					
96	Crispo Joseph Délégué					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
97	Crochetie Henri Délégué					
98	Danière Lucien Délégué					
99	Darceau Auguste Délégué					
100	Darmon Eli Délégué					
101	Dandek Edmond Délégué					
102	Delpy Eugène Délégué					
103	Delrien François Délégué					
104	Desarbres Henri Délégué					
105	Despauze Luiset Délégué					
106	Douchez Albert Délégué					
107	Dubois Armand Délégué					
108	Ducollet Emile Délégué					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
109	Duprat Vigecant Délégué					
110	Dupont Joseph Délégué					
111	Dupont Henri Délégué					
112	Durand Henri Délégué					
113	Duronce Jean Délégué					
114	Duros André Délégué					
115	Ehrensperg Charles Délégué					
116	Emery François Délégué					
117	Etienne Eugène Délégué					
118	Fabre Charles Délégué					
119	Fabre Eugène Délégué					
120	Fages Joseph Délégué					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
121	Gaizant Antoine Délégué					
122	Galloux Jules Délégué					
123	Garny Charles Délégué					
124	Ferrando Auguste Délégué					
125	Finaten Paul Délégué					
126	Force Jean-Baptiste Délégué					
127	Fongère Pierre dit Charles Délégué					
128	Fournier Maurice Délégué					
129	Foussat Joseph Délégué					
130	Franchi Vincent Conseiller Général					
131	François Auguste Délégué					
132	Fubert Alfred Délégué					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
133	de Galland Charles Délégué					
134	Garnier Joseph Délégué					
135	Gay Léon Délégué					
136	Gélinet Jules Délégué					
137	Gézente Paul Conseiller Général.					
138	Germain Hippolyte Délégué					
139	Gimbert Léon Délégué					
140	Giovanni Serafini Délégué					
141	Gitton Georges Délégué					
142	Gobel Jacques Conseiller Général					
143	Godail Joseph Délégué					
144	Gontard Charles Délégué					

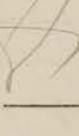
NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
145	Gontier Léon Délégué					
146	Gonin Pierre Délégué					
147	Grandahaye Romain Délégué					
148	Granier Jean-Baptiste Conseiller Général					
149	Gresset Louis Délégué					
150	Gruker Auguste Délégué					
151	Guarinos Emmanuel <u>décédé</u> Délégué	Mann Alfred Suppléant				
152	Guizard Sylvain Conseiller Général					
153	Justin Louis Délégué					
154	Guyon Armand Délégué					
155	Henri Emile Délégué					
156	Herteman Emile Délégué					

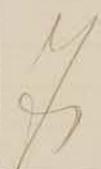
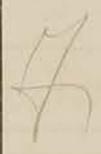
NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
157	Hiard Georges Délégué					
158	Hoffmann Eugène Délégué					
159	Houbé André Conseiller Général					
160	Hugues Auguste Conseiller Général					
161	Huillet Emile Délégué					
162	Idk Pierre Délégué					
163	Izart Edouard Délégué					
164	Jacquemond Camille Conseiller Général					
165	Jalabert Philippe Délégué					
166	Jamar Julien Délégué					
167	Jannin Léon Délégué					
168	Jannou Emile Délégué					

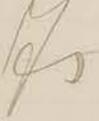
NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS  et  QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
169	Jourdan Philippe Délégué					
170	Ladet Maurice Délégué					
171	Lafon Georges Délégué					
172	Lafont Charles Délégué					
173	Laget Théodore Délégué					
174	Laguilhac Joseph Délégué					
175	Lapasset Honoré Délégué					
176	Lanproctre Philibert Délégué					
177	Lebailly Louis Conseiller Général					
178	Lebel Léon Délégué					
179	Lecourt René Délégué					
180	Lefebvre Charles Eugène Conseiller Général					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
181	Legrand Henri Délégué					
182	Lemoine Ferdinand Délégué					
183	Leugrand Maurice Délégué					
184	Letzelter Joseph Délégué					
185	Lignières Louis Délégué					
186	Luzens Etienne Délégué					
187	Lombard Paul Délégué					
188	Lorentz Charles Délégué					
189	Louis Konrad Délégué					
190	Lubac Eugène Délégué					
191	Lue Charles Délégué					
192	Luccioni Achille Délégué					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
193	Luquet Hippolyte Délégué					
194	Luxembourg Jean Délégué					
195	Maillet Antoine Délégué					
196	Masséal Michel Délégué					
197	Marchand Gustave Délégué <u>decedé</u>	Levanby Jean Maire				
198	Marès André Délégué					
199	Marnet Théodore Délégué					
200	Martel Joseph Délégué					
201	Martin Cassimir Commissaire Général					
202	Mas Antoine Délégué					
203	Massonet Edouard Délégué					
204	Mathey Pierre Délégué					

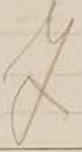
NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
205	Mauguin Alexandre Délégué					
206	Mermier Etienne Délégué					
207	Michaud Michel Délégué					
208	Migliazio Louis Délégué					
209	Mioque Pierre Délégué					
210	de Montzavel Henry Délégué					
211	Muller Jean, François Conseiller Général					
212	Carbonne Julio Conseiller Général					
213	Mey Ferdinand Délégué					
214	Mivet Edouard Conseiller Général					
215	Noël Léon Délégué					
216	Oustri Emile Délégué					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS  et  QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
217	Oustri Henri Délégué					
218	Jagès Jules Délégué					
219	Salomès Jean Délégué					
220	Sapillon Joseph Délégué					
221	Layan Fernand Délégué					
222	Délégué Michel Délégué					
223	Délégué Charles Délégué					
224	Délégué Joseph Délégué					
225	Délégué Gyprien Délégué					
226	Délégué Hippolyte Délégué					
227	Délégué Alexis Délégué					
228	Délégué Charles Délégué					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
229	Soli ange Délégué					
230	Sons Antoine Délégué					
231	Sons Gabriel Délégué					
232	Sons Pierre Délégué					
233	Sortek François Délégué					
234	Souzeber Charles Délégué					
235	Suybazeau. Mazières Félix Délégué					
236	Quartéro Paul Délégué					
237	Racamier Adolphe Délégué					
238	Raffi Alphonse Délégué					
239	Raibandi Henri Délégué					
240	Ramsont Léon Délégué					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
241	Rayzet Louis Délégué					
242	Réder Alphonse Délégué					
243	Redon Emile Délégué					
244	de Redon Eugène Conseiller Général					
245	Régler Pierre Délégué					
246	Key Adolphe Conseiller Général					
247	Key Alfred Délégué					
248	Rhode Alexandre Délégué					
249	Ricci Fernand Délégué					
250	Richard Alexandre Délégué					
251	Riot Jean-marie Délégué					
252	Rivalain Jean-marie Délégué					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
253	Robert Félix Délégué					
254	Robert Friedric Délégué					
255	Robichon Henri Délégué					
256	Roche marcel Délégué					
257	Rollin Auguste Délégué					
258	Rodue Jean-Baptiste Délégué					
259	Rossier Emile Délégué					
260	Rouquet Bernard Délégué					
261	Rouvier Célestin Délégué					
262	Roux de Badilhac Edmond Délégué					
263	Saint-Raymond Adolphe Délégué					
264	Sahéje Joseph Conseiller Général					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM. PRÉNOMS  et  QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
289	Zimé Edouard Délégué					
290	Zonpuy Edouard Délégué					
291	Zrenil Etienné Délégué					
292	Zrotet Honoré Délégué					
293	Zrottier Paul Délégué					
294	Zaille Charles Délégué					
295	Zalcada Philippe Délégué					
296	Zallat Auguste Délégué					
297	Zallois Charles Délégué					
298	Zan gbié Arnold Délégué					
299	Zast Georges Délégué					
300	Zaussehat Joseph Délégué					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
301	Tantin Georges Délégué					
302	Terola Henry Conseiller Général					
303	Vimal Constant Délégué					
304	Vire Camille Délégué					
305	Völkhard Philippe Délégué					
306	Vinkiel Jean-Baptiste Délégué					
307	Vittmer Géorg Délégué					
308	Zamouths Paul Délégué					
309	Zivaco Eli Délégué					
310	Zivaco Nicolas Délégué					

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à trois cent dix électeurs.

A

*Alger*

, le

*Janvier 1912.*

Le Préfet,

*Leaudouin*

ARRÊT la présente liste au nombre de trois cent dix émargements pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

\_\_\_\_\_ le 2<sup>e</sup> idem.

\_\_\_\_\_ le 3<sup>e</sup> idem.

Le Président du bureau de vote,

*Madame*

Les Scrutateurs,

*Y. L. Crispin*  
*R. Duran*

*M. L. V. de Phéon*

*Capelle*

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

P.O.

C. 127-7 Alger

Election Sénatoriale  
du 7 Janvier 1962

nos 12

Monsieur le Président

du Sénat

Gen Bureau

(Secrétariat Général de la Présidence)

